TONNERRE FORMATION

RNCP37616 · CERTIFICATEUR UFACS

FORMATION CERTIFIANTE · TARNOS (LANDES)

Agent de sécurité renforcé armé catégorie D

La formation ASRA D permet aux agents de sécurité privée d'utiliser des armes non létales de catégorie D (tonfa, bâton télescopique, aérosol lacrymogène) là où leur sécurité peut être menacée, dans le cadre fixé par le préfet. Elle s'adresse aux agents déjà titulaires de leur carte professionnelle.

77 h	7 h	2 200 €	CPF
de formation, sur 11 jours	d'examen	exonéré de TVA	formation éligible

S'inscrire avec mon CPF | Fiche de renseignement | Planning des sessions

Objectifs

Ce que vous saurez faire

- Connaître et appliquer le cadre juridique de l'usage des armes de catégorie D.
- Manier en sécurité le tonfa, le bâton télescopique et l'aérosol lacrymogène.
- Intervenir avec méthode en situation de sécurité renforcée, seul ou en binôme.

Public

Agents titulaires de la carte professionnelle APS ou APR qui veulent apprendre et maîtriser le maniement des armes de catégorie D.

Certification

Titre « Agent de sécurité renforcé armé de catégorie D », RNCP37616, niveau 4, délivré par l'UFACS.

Prérequis

- Maîtrise de la langue française.
- Carte professionnelle APS ou APR en cours de validité, avec le MAC APS ou MAC APR à jour.
- Réussite des tests de présélection : tests psychotechniques et physiques, CV, entretien avec le formateur ASRA.
- Certificat médical de moins de 6 mois sur le modèle UFACS, attestant l'aptitude à la pratique sportive et à l'utilisation d'armes de catégorie D. Nous vous transmettons le modèle.
- Certificat de secourisme SST, PSC1 ou équivalent de moins de 2 ans.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72640298264 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-040-2125-02-12-20260587537 · ADEF n° 6412022802 · NAF 8559A · Fiche mise à jour le 27/11/2026

Programme

UV 1	**Cadre juridique des armes de catégories D et B** Cadre légal et réglementaire, obligations et responsabilités de l'agent armé.	**14 h**
UV 2	**Connaissance des armes de catégorie D** Description, fonctionnement et conditions d'utilisation des équipements.	**3 h**
UV 3	**Pratique des armes de catégorie D** Maniement du tonfa, du bâton télescopique et de l'aérosol lacrymogène ; exercices et simulations.	**32 h**
UV 4	**Tactique propre aux armes de catégorie D** Méthodes d'intervention, scénarios pratiques et mises en situation.	**28 h**

Formation 77 h + examen 7 h — **84 h au total**

Méthodes : apports théoriques, ateliers pratiques de maniement, scénarios tactiques et exercices en binôme.

Examen (7 h)

UV 1 et 2
QCM de 30 questions, 45 secondes par question.

UV 3
Circuit pratique de 15 minutes, ateliers technico-tactiques.

UV 4
Rondes dynamiques et scénarisées en binôme, 15 minutes.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72640298264 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-040-2125-02-12-20260587537 · ADEF n° 6412022802 · NAF 8559A · Fiche mise à jour le 27/11/2026

Après la formation : entraînements obligatoires

Deux séances par an de 7 heures de mise en situation, avec un rappel de 45 minutes sur le cadre juridique de l'emploi des armes. Une attestation de suivi est remise à chaque séance.

Vos formateurs

Issus de la gendarmerie et de la police, titulaires des qualifications MIP, FTSI et MMA.

Se former à Tarnos, en vivant sur place

Vivre sur place

- Mobil-homes équipés sur un terrain privé, fermé par un portail à code, avec parking privé.
- 5 € la nuit, week-end compris, caution de 100 € (fiche de réservation).
- Carte magnétique pour chaque apprenant logé : vestiaires et douches, tous les jours de 7 h à 22 h.
- Salle de musculation et cours collectifs Tonnerre Sport : 1 € par jour.
- Navette gratuite depuis et vers la gare de Bayonne, à 10 minutes.

Infos pratiques

- Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. 12 stagiaires au maximum.
- Entrée en formation 2 à 4 semaines après la validation de l'inscription et la réception des documents.
- Financement : CPF, OPCO de l'employeur, France Travail, ou paiement en plusieurs fois sans frais.
- Centre accessible aux personnes à mobilité réduite ; adaptations possibles sur demande.

S'inscrire

Avec votre CPF : choisissez votre session sur Mon Compte Formation.

Sans CPF : renvoyez-nous la fiche de renseignement remplie à contact@tonnerre-formation.com, ou appelez-nous au 05 59 55 71 61, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Une entreprise nous envoie le nom, le prénom et la date de naissance de ses salariés et les dates souhaitées.

Responsable de la formation : Émeline Niveaux.

S'inscrire avec mon CPF

Fiche de renseignement

Planning des sessions

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72640298264 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-040-2125-02-12-20260587537 · ADEF n° 6412022802 · NAF 8559A · Fiche mise à jour le 27/11/2026